

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les députés**

C'est avec une grande fierté, qu'investie de la confiance du Président de la République, je me présente devant votre auguste assemblée, réunie en séance solennelle, pour vous présenter, pour la première fois, depuis le changement de majorité et le renouvellement du personnel politique de la représentation nationale, la politique générale que le Gouvernement entend mettre en œuvre. Ce faisant, non seulement, je sacrifie à une tradition bien établie dans notre pays mais encore je me conforme à une obligation constitutionnelle.

Avant de m'acquitter de cette tâche, je voudrais dire, devant vous, honorables députés, ma détermination et celle du Gouvernement à ne ménager aucun effort pour mériter cette confiance du Chef de l'État et servir la nation avec loyauté et dévouement.

A vous, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, j'adresse mes chaleureuses félicitations pour la confiance que vos collègues ont placée en vous en vous élisant à la tête de la seconde institution de notre pays. Et à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, je présente mes vœux ardents de succès dans l'exercice de votre mandat.

Le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger entend s'appuyer sur les méthodes et principes citoyens, démocratiques et républicains suivants :

- Rigueur et transparence ;
- Sens du travail, de l'effort et de la discipline ; lutte contre la corruption et l'impunité ;
- Réhabilitation du mérite ;
- Disponibilité constante à l'égard des citoyens et au dialogue et grande attention aux critiques constructives ;

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés.

La déclaration de politique générale et le débat qui va s'en suivre sont une illustration de la volonté du Président de la République et du Gouvernement d'associer plus étroitement l'Assemblée nationale aux grands choix politiques. Ils répondent aux exigences de sincérité et de transparence, conditions nécessaires pour une prise de conscience de la situation réelle du pays et de l'immensité des tâches à accomplir. Si nous voulons mettre

Je Sénégal en ordre de bataille et les sénégalais au travail, nous devons appréhender la réalité sans retard.

Mais il ne s'agit point pour nous de faire l'état des lieux. Mon prédécesseur s'en est déjà acquitté avec brio en faisant « un inventaire précis, objectif et sans complaisance » de la situation du pays à l'occasion de sa déclaration de politique générale le 20 juillet 2000. Permettez-moi donc de ne pas y revenir. Il ne s'agit pas non plus de faire le bilan de la première



année de l'alternance qui était une année de transition. Au demeurant, la déclaration de politique générale est un discours-programme dont la réalisation et le succès s'inscriront dans la durée du mandat du Président de la République qui nous a confié la mission d'appliquer la politique qu'il a définie.

Il s'agira, dans la perspective d'une démarche de rupture, de partager avec vous notre vision du futur du Sénégal. C'est donc dans une vision résolument tournée vers l'avenir que je ferai ma déclaration de politique générale, en partant, bien entendu, de la situation trouvée et des acquis du Gouvernement de l'Alternance, pour mieux apprécier les programmes et plans d'actions que nous voulons mettre en œuvre.

Ces programmes et plans d'actions ne sauraient être menés à terme sans des transformations du paysage institutionnel pour lui faire épouser l'orientation que nous voulons imprimer à notre action.

Vous comprendrez donc aisément que le premier acte après le 19 mars 2000 ait été de s'attaquer à l'armature institutionnelle du pays.

Sans tarder donc, une constitution, à l'issue de longues consultations, a été élaborée puis adoptée par le peuple sénégalais à une écrasante majorité. Cette nouvelle constitution apporte des innovations majeures telles que : le renforcement du statut et des pouvoirs de l'Assemblée nationale, la limitation du nombre de mandat du Président de la République à deux (2) et la réduction de sa durée à 5 ans, le rétablissement du quart bloquant au 1er tour de l'élection présidentielle, le rééquilibrage des responsabilités au sein de l'Exécutif par l'institutionnalisation du Gouvernement, et le renforcement de ses pouvoirs et ceux du Premier Ministre, la reconnaissance de l'opposition comme pilier fondamental de la démocratie, l'affirmation plus complète des droits et libertés fondamentaux des citoyens, l'égalité devant l'impôt ; etc.

Le renforcement du pouvoir judiciaire constitue une garantie pour la stabilité des institutions et la consolidation de l'État de droit. C'est pourquoi nous avons pris des mesures en vue de la modernisation de la Justice avec, notamment, l'équipement de certaines juridictions de l'intérieur qui étaient totalement démunies, l'installation effective en 2001 de la Cour d'appel de Kaolack dans de nouveaux locaux, la construction des Tribunaux de Louga et Pikine, programmée dans le budget de l'État, une plus grande formation des magistrats et des greffiers, l'informatisation progressive des juridictions, l'adoption

